

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération
n°24_12_B9_12

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Jean-Marie PAUTRAT

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Romain COLIN ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP

Evolution du dispositif d'accompagnement des communes pour la restauration et la valorisation du patrimoine bâti

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Parc a accompagné plusieurs communes sélectionnées dans le cadre d'un appel à communes volontaires lancé en 2020, sur des projets de restauration ou de valorisation de leurs édifices bâties. Lors du Comité syndical du 1^{er} avril 2021, le cadre d'intervention du Parc a été présenté aux élus puis validé en Bureau du 20 mai 2021. Cet accompagnement peut relever du conseil gratuit ou aller plus loin sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre. Dans ce dernier cas, une contribution financière est demandée aux communes selon le niveau d'intervention du Parc, pour rétribuer une prestation en quasi-régie pour les communes adhérentes et permettre ainsi de soutenir la mission d'accompagnement proposée par le Parc sur la restauration et la valorisation du patrimoine bâti.

En juin 2024, un bilan de l'action a été présenté au groupe de travail Patrimoines par les techniciens en charge de cet accompagnement. Fort de l'expérience des chantiers accompagnés au cours des trois années écoulées, plusieurs points ont été discutés dont deux qui appellent un positionnement des membres du Bureau :

- Concernant les modalités d'accompagnement des communes : il est proposé de se positionner sur **un accompagnement global par principe**, allant de la phase administrative préalable jusqu'à la phase de valorisation en passant par la phase de réalisation des travaux, et de ne pas laisser la possibilité aux communes de choisir une intervention à la carte uniquement sur la phase administrative ou uniquement sur la phase de valorisation par exemple.
- Concernant les modalités de rémunération de l'accompagnement : il est proposé de présenter **une tarification au réel, c'est-à-dire en définissant un tarif journalier unique** qui sera ensuite multiplié par le nombre de jours passés pour chaque phase du projet ; cela permettra d'une part d'être plus conforme aux besoins des projets et d'autre part, plus juste dans la proposition de rémunération faite des communes, tout en gardant un tarif journalier incitatif pour des projets de qualité.

Dans le cadre du renouvellement de l'appel à communes volontaires, l'accompagnement des projets de restauration et de valorisation du patrimoine bâti est encadré par le binôme Marjorie Salvarelli en tant que chargée de la valorisation du patrimoine bâti et des savoir-faire et par Ludovic Crépet, architecte.

... / ...

CONTENU DE L'INTERVENTION	COÛT
Conseils	
Aide à la définition du projet, conseils techniques, démarches à suivre, pistes financières : remise d'une note d'opportunité.	Gratuit
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	
Financier : rédaction des dossiers de demande et de solde de subvention (public et mécénat privé). Administratif : rédaction des pièces administratives des différentes consultations. Technique : définition du programme, rédaction des cahiers des charges de consultation (architecte privé, bureau de contrôle...), suivi du projet (respect des coûts et délais) et des prestataires (architecte, bureaux d'étude). Coordination : du porteur de projet communal, du MOE libéral, des financeurs Logistique pour les chantiers participatifs : communication, gestion du groupe, inauguration. Valorisation : conception d'un panneau, élaboration d'un livret organisation d'une conférence, organisation d'un spectacle...	200 € / jour
Maîtrise d'œuvre (MOE)	
Chantier participatif : Diagnostic, avant-projet, autorisation de travaux (DP), dossier de consultation des formateurs, préparation et coordination du chantier.	
Chantier professionnel : Diagnostic, faisabilité, avant-projet (AVP), autorisations de travaux (PC ou DP), dossier de consultation des entreprises (PRO), assistance aux contrats de travaux (ACT), direction de l'exécution des travaux (DIR), réception des travaux.	200 € / jour
Assurance MOE (pour les chantiers professionnels uniquement) : conception et suivi des travaux	0,6% du coût des travaux

Informations complémentaires :

- Le coût de l'ingénierie d'accompagnement du Parc peut être pris en charge par les subventions publiques (Région Sud PACA, conseils départementaux, DRAC PACA).

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau valident :

- valident les modalités d'accompagnement global du projet,
- valident les modalités de rémunération de l'accompagnement par le Parc,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire**Après transmission en Préfecture**Le**et publication le*